



**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°097/2026)  
DEMANDE MIXTE DE PERMIS D'URBANISME  
ET DE PERMIS D'ENVIRONNEMENT**



**Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :**

- Adresse du bien : Avenue Circulaire 144-144D - Avenue François Folie 24-30.
- Demande mixte de permis d'urbanisme n°16-48724-2026 et de permis d'environnement n°PE-11079-2026 (article 177) : Régulariser des différences entre la réalisation du parking et les plans de permis et des modifications au niveau des abords des bâtiments.

**Nature de l'activité :** logement.

**Zone :** PRAS : en zone d'habitation et le long d'un espace structurant

PL : le bien se situe dans le périmètre du permis de lotir n°180 délivré par le Collège des Bourgmestre et Echevins le 16/04/1969.

**Motifs principaux de l'enquête :**

Permis d'urbanisme :

- application des articles 175/15 et 175/20 du CoBAT: demande soumise à rapport d'incidence au vu de l'Annexe B :
  - rubrique 26 : garages, emplacements couverts où sont garés des véhicules à moteur (parcs de stationnements couverts, salles d'exposition...) comptant de 25 à 200 véhicules automobiles ou remorques
- application de l'article 176/1 du CoBAT : MPP dans le cadre d'un projet mixte qui requiert à la fois un permis d'environnement de classe 1B ou 1A et un permis d'urbanisme

Permis d'environnement :

- article 40 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement : rubrique 68B : parking de 309 places.

**L'enquête publique se déroule à partir du 11/05/2026 et jusqu'au 09/06/2026 inclus.**

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : <https://openpermits.brussels.brussels> (références 16/PFD/2025722 et IPE/1A/2026/2025798).**

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la Commune [www.uccle.be](http://www.uccle.be)) :**

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1<sup>er</sup> étage), rue de Stalle 77 - 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : [info.urbanisme@uccle.brussels](mailto:info.urbanisme@uccle.brussels);
  - o à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement.**

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :**

- le **mercredi 24 juin 2026** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5<sup>ème</sup> étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle.

**L'ordre de passage du dossier** en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission.**

Fait à Uccle,

le 04/05/2026.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre f.f.,  
Valentine DELWART.

